

Etaient présents pour l'administration :

Mme Claire CHERIE, chef du service des ressources humaines présidait la CAP ; Mme Sonia TAHIRI, chargée de mission des corps scientifiques (DGP) ; M. Jean-François CHANAL (DGMIC) ; Mme Frédérique BOURA (DRAC) ; M. Hervé DELMARE, délégué auprès du directeur chargé des Archives de France (SIAF) ; Mme Marie-Anne GUICHARD-LE BAIL chef du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement, Pierre MANSALIER, adjoint au chef du bureau ; Mmes Sylvie THOMAS, Sylvie MARZELLE et Myriam LEIBNITZ, gestionnaires du corps des chargés d'études documentaires.

Pour les représentants du personnel :

M. Pedro CARRASQUEDO, Mme Isabelle FOUCHER, Marie-Noëlle LEBLANC, M. Jean-Christophe TON-THAT, vos représentants pour la CGT ; Mme Marie France CARDONNA et M. Alain PREVET pour la CFDT, Mmes Pascale ARAUJO et Catherine GIRAUDON-LAHBAIRI pour le SNAC-FSU.

1 Approbation du P.V. de la séance de la CAP du 15 octobre 2013.

L'approbation de ce P.V. a dû être reporté à la prochaine CAP car il ne nous avait été remis que le matin même de la CAP. La privatisation de son élaboration ne constitue donc, comme nous n'avions pas manqué de le dénoncer, en aucune manière une amélioration. Seule l'embauche de personnels titulaires au sein du Secrétariat général serait à même de pouvoir offrir un fonctionnement adéquat.

2 Examen des titularisations dans le corps

Mme Audrey BODERE-CLERGEAU (Secrétariat général, Mission Archives)
Mme Xavière DESTERNES (DRAC Ile-de-France)
Mme Sandrine FRITZ (AD Haute-Marne)
Mme Jessica HUYGHE (AN, Pierrefitte-sur-Seine)
Mme Sybille LACROIX (DRAC Franche-Comté, CRMH)
Mme Clémentine LEMIRE (Musée d'Orsay)
Mme Marie-Laure LOIZEAU (DRAC Basse-Normandie, CRMH)
Mme Fanny MATZ (AN du Monde du Travail)
M. Vincent ROUSSEAU (Musée d'Ecouen)
Mme Christine VELUT (CNAP)
Mme Anouchka VOGELE (AD Indre)

Nous rappelons à tous nos collègues qu'en cas d'un allongement de la durée du stage pour congés (maladie, maternité), cela n'affecte pas la date de titularisation qui intervient un an après la date de recrutement.

3 Examen des demandes de mouvements

Cet exercice devient pour vos représentants CGT en CAP de plus en plus difficile à exercer compte tenu des contraintes budgétaires et des plafonds d'emplois que chaque direction, docile, s'emploie à ne pas dépasser. C'est ainsi qu'à la précédente CAP nous avons émis des avis favorables à l'intégration directe (désormais obligatoire pour les agents extérieurs à notre ministère qui souhaitent être mis à disposition dans les AD) et à la mise à disposition de trois collègues. Ces mutations sont, selon le verbiage technico-administratif, des entrées sur le T2, ou Titre 2 (des fonctionnaires sur le budget du ministère, à la différence du T3 qui sont des fonctionnaires engagés sur les budgets propres des EP). Elles devaient être effectives « *sous réserve de priorisation par le Comité*

ministériel des Ressources Humaines », comité mensuel chargé d'examiner en fonction du nombre de départs (retraites, décès...) combien il est possible d'accepter de nouveaux entrants.

Résultat : 8 mois plus tard, nos 3 collègues venant du ministère des Affaires Etrangères, de l'Education nationale et de la ville d'Argenteuil, qui auraient dû intégrer les AD du Tarn, de la Creuse et de Paris, attendent toujours et n'ont toujours pas été affectés !!!! Cette situation est totalement inadmissible et contraire aux droits des agents à la mobilité : quelle vie familiale et personnelle est-il possible de projeter, d'organiser dans une telle configuration ?

L'administration s'engage à ce que chaque direction (DGP, DMIC, DGCA) fournisse un tableau récapitulatif des décisions prises par le comité ministériel des ressources humaines.

Six entrées de collègues extérieurs au ministère nous ont encore été proposées pour avis à cette CAP : nous avons donné un avis favorable à l'arrivée de nos collègues tout en dénonçant une telle situation. Nous nous réservons pour la prochaine CAP l'option d'émettre des avis défavorables à de tels cas de figure. D'autant plus qu'avec la durée des avis de vacances, désormais souvent de seulement un mois dans le cas où le service trouve un candidat lui convenant (voir plus loin en questions diverses, le point « BIEP et durée de validité des avis de vacances), le choix de collègues extérieurs au ministère prive de ces postes nos collègues CHED qui auraient pu se décider à y postuler durant ces longs temps d'attente tandis que les services restent eux en sous-effectif pendant la même période.

Mutations (avec avis favorable de la CAP)

M. Rabah DJOUADOU aux AD des Bouches-du-Rhône, sous réserve de priorisation du CMRH

M. Vivien CANIVENQ aux AD de la Côte d'Or, sous réserve de priorisation du CMRH

Mme Isabelle LAS aux AD de la Mayenne, sous réserve de priorisation du CMRH

Mme Marjolaine PEREZ aux AD des Landes, sous réserve de priorisation du CMRH

Monsieur Baudouin GOBERT aux AD des Pyrénées Atlantiques

Mme Frédérique LE DU aux AN, site de Pierrefitte-sur-Seine, DEATA

Mme Clotilde LE CALVE au SIAF

Mme Audrey CLERGEAU au Secrétariat général, Mission Archives

Mme Fanny MATZ au C2RMF

Mme Patricia KALENSKY au Château de Fontainebleau

Mme Marianne MERCIER à la DRAC Ile-de-France

Mme Juliette POZZO à la DRAC Rhône-Alpes

Mme Françoise JOUANNEAUX à l'Ecole du Louvre, sous réserve de priorisation du CMRH

Mme Laurence BIZIEN à l'ENSA de Nantes

Mme Béatrice RENOISSENET au Musée d'Orsay (régisseur Sculptures)

Mme Michèle GALDEMAR au Musée Guimet, sous réserve de priorisation du CMRH

Mme Cyrielle DUROX au Musée Rodin

Nous avons dénoncé plusieurs autres dysfonctionnements plus que graves. Ainsi un poste publié en octobre 2013 avait retenu l'intérêt d'un collègue. Celui-ci entame alors diverses démarches de déménagement avant d'apprendre en mai 2014 que ce poste est gelé. Ce poste n'a finalement pas été priorisé par la DGP qui l'avait pourtant publié en octobre mais a eu d'autres urgences de dernière minute. L'administration présente ses excuses mais prend pour alibi la rigueur budgétaire ! Nous avons exprimé notre colère devant si peu de considérations pour la vie de nos collègues.

Deux postes ont été attribués à des non-titulaires alors que les fonctions sont celles de notre corps. De même, un poste publié à la fois chez les secrétaires de documentation et les CHED, est, comme par hasard, attribué à un secrétaire de documentation ! Ces possibilités de doubles candidatures sont une nouvelle fois dénoncées.

Nous demandons pour un autre poste une enquête sur les exigences horaires demandées par un service : pas d'horaires fixes, travail chaque jour en tant que de besoin, week-end compris... Il semblerait qu'outre l'illégalité du point de vue de l'accord ministériel sur le temps de travail ces demandes aient été discriminantes entre les différents candidats à ce poste. Au bout du compte, à un CHED l'administration a préféré un fonctionnaire territorial.

Enfin les demandes posées aux candidats à la mutation par les gestionnaires de bien vouloir prioriser leurs demandes, dans le cas où ils en faisaient plusieurs, ont été jugées de l'avis de tous non réglementaires ; à notre demande, cela ne leur sera plus demandé (sauf volonté particulière de l'agent lui-même). En effet, certains de nos collègues s'étaient plaints à juste titre de cette exigence qui risquait de les pénaliser.

Deux services n'ayant pu recevoir les candidats dans les temps ont indiqué reporter le mouvement à la prochaine CAP : il s'agit du n° 84914 du MUCEM et du n°86010 du Musée d'Orsay. Nous serons vigilants à ce qu'ils ne soient pas pourvus hors CAP par des candidats non-titulaires.

Changements d'affectation (pour information de la CAP, un seul candidat et pas de changement de résidence administrative)

M. Jean-Charles LEYRIS à la DRAC Ile-de-France
Mme Agnès CHAUVIN à la DRAC Ile-de-France

Détachements (avec avis favorable de la CAP)

Mme Françoise JOUANNEAUX à l'Ecole du Louvre
Mme Michèle GALDEMAR au Musée Guimet
Mme Cyrielle DUROX au Musée Rodin

4 Examen des demandes d'intégration dans le corps

Intégration de droit après 5 ans de détachement (pour information)

Mme Armelle DUTRUC aux AD des Deux-Sèvres
M. Christophe PINCEMAILLE au Musée de Malmaison
Mme Isabelle EYMERET-DAUVOIS aux AD de la Sarthe

Intégration (avec avis favorable de la CAP)

Mme Isabelle GEOFFRAY aux AN, site de Pierrefitte-sur-Seine
M. Olivier CHOSALLAND aux AN, site de Pierrefitte-sur-Seine

Intégration pour mise à disposition dans les départements (avec avis favorable de la CAP)

Depuis 2009-2010, il n'est plus possible d'être détaché et mis à disposition dans les AD. C'est pourquoi il nous a été demandé d'émettre un avis favorable à l'intégration des collègues, n'appartenant pas au ministère de la Culture et nouvellement mutés en AD.

M. Rabah DJOUADOU aux AD des Bouches-du-Rhône
M. Vivien CANIVENQ aux AD de la Côte d'Or,
Mme Isabelle LAS aux AD de la Mayenne
Mme Marjolaine PEREZ aux AD des Landes

5 Examen du tableau des réductions d'ancienneté au titre de 2013

Comme en 2012, pour 2013, un mois de réduction d'ancienneté est attribué à chaque agent remplissant les conditions pour en bénéficier, sauf cas de refus. Cette disposition a permis de bénéficier aux collègues dont les chefs de service n'avaient pas envoyé dans les temps la fiche de notation et/ou pas rempli la case concernant la réduction d'ancienneté.

Le cas d'un refus a été étudié. L'administration et les représentants du personnel ont estimé que compte-tenu des éléments positifs notés dans la partie sur la manière de servir, ce refus de réduction d'ancienneté semblait incohérent. Il sera donc demandé au notateur de revoir sa copie et en fonction du retour, un mois d'ancienneté devrait pouvoir être attribué au collègue.

6 Examen d'un refus d'une demande de formation

Ce refus de formation est justifié par le responsable en raison des nécessités de service : il y aurait trop de travail et un tout petit effectif. L'ensemble des représentants du personnel a voté contre ce refus de formation car nous estimons qu'à ce compte-là aucun des agents du ministère ne pourrait jamais prendre de congé de formation eu égard au manque généralisé d'effectifs !

11 Questions diverses

Situation de souffrance au travail de collègues CHED en poste dans les Archives départementales

Ainsi que la CGT l'a déjà évoqué lors des deux derniers Comités Techniques (CT) de la Direction Générale des Patrimoines (DGP), vos représentants ont tenu à évoquer la situation de plusieurs de nos collègues en poste dans les Archives départementales.

Si l'ensemble de nos collègues ne se retrouve certes pas, et fort heureusement, dans une situation de souffrance au travail, nécessitant le recours au médecin ou psychologue de prévention, force est de constater que tous nos collègues CHED, mais également secrétaires de documentation, évoquent dans leur grande majorité un isolement, une situation souvent compliquée entre un chef de service, tout comme eux fonctionnaire de l'État et le reste du personnel territorial ainsi qu'un sentiment assez fort d'abandon de la part de l'État et du Service Interministériel des Archives de France en particulier.

Tous témoignent d'un parcours où, alors qu'ils ont pu être sollicités pour des intérim de directions, ont rempli ou remplissent encore les fonctions de directeur adjoint, aucune reconnaissance, en termes indemnitaires ou de promotions, n'a été effective, ni du côté du Conseil Général ni du côté de l'État. Pire, nombreux sont ceux qui nous signalent l'absence d'entretien professionnel ou sa date tardive, entretien toujours réalisé suite à leur seule sollicitation.

Dans ce contexte hérité de la décentralisation de 1983, les récentes réorganisations des services départementaux, les changements d'organigrammes ont eu des effets délétères sur la carrière de certains collègues, pire sur leur santé. Nous avons signalé en CT le cas des AD de la Côte d'Or. Cela a été le cas aussi des AD de la Vendée.

Le SIAF, pour toute réponse, avait déjà indiqué en CT de la DGP que les conventions renouvelées à l'été 2013, avaient pu introduire un article stipulant que les réorganisations internes des services qui auraient pour effet de modifier la situation hiérarchique ou fonctionnelle du personnel d'Etat mis à disposition requerraient une information et le rendu d'un avis de la part du Ministère. Qu'en est-il exactement ? A vous de nous signaler si vos conventions ont été renouvelées et si ce nouvel article a été introduit

Lors de la CAP, M. Hervé Delmare, délégué auprès du directeur chargé des Archives de France, a indiqué que les agents des AD « *ne sont pas malheureux* », que les agents signalés « *ont été écoutés* » (ce n'est pas les cas puisque contrairement aux recommandations faites à deux reprises par la présidente de la CAP, un agent ayant demandé une révision de sa fiche d'entretien professionnel n'a toujours pas été entendu par l'inspection ; un autre agent est parti en retraite ; pour un autre, on comprend que c'est le directeur qui a été entendu !!!). M. Delmare nous fournit le pourcentage des agents touchant des primes via les Conseils Généraux : 40%, soit environ plus de 100 personnes alors que le directeur du SIAF en dénombrait seulement 70 la semaine précédente !!!

Bref, rien de bien sérieux de la part du SIAF...

La présidente de la CAP a pris l'engagement de recevoir avec le SIAF les agents concernés. Vos représentants CGT y sont bien entendu favorables.

Ils demandent également à ce qu'une enquête puisse être menée par l'Inspection Générale des Affaires culturelles sur la situation des agents de l'État en poste dans les Archives départementales. La présidente CAP ne s'est pas opposée à une enquête diligentée par l'IGAC et promet d'étudier avec le SIAF comment pourrait s'organiser un état des lieux de la situation dans les AD.

Nous avons réitéré à cette occasion notre souhait de disposer des adresses postales des services ainsi que des adresses électroniques professionnelles de nos collègues en poste dans les AD. Car pouvoir communiquer avec nos collègues nous apparaît comme un des moyens de rompre leur isolement.

Compatibilité de la BIEP et des CAP :

Vos représentants ont alerté l'administration sur la durée variable de la validité des avis de vacances en fonction du nombre de candidats et/ou du choix éventuel d'un candidat par l'administration. Cela nous semble préjudiciable à l'équité entre les agents, induisant une forte disparité des conditions de vote des avis rendus par la CAP portant sur des demandes de mouvements dont la durée de validité des avis de vacances peut ainsi varier entre 1 mois et 6 mois. L'administration décide en effet unilatéralement de renouveler (ou pas) un avis de vacances en fonction de son appréciation sur le candidat, souvent unique, qui s'est déclaré pendant le 1^{er} mois.

Vos représentants ont demandé à pouvoir revenir à la situation antérieure où les avis de vacances étaient publiés tous les 6 mois et étaient régulés par la tenue des CAP. Procéder autrement revient à déposséder les représentants du personnel de leur rôle visant à soutenir, protéger et défendre leurs collègues.

Taux de promus-promouvables

Le corps des CHED est composé de 479 agents, dont 324 CHED (68%), 104 CHED principaux 2^{ème} classe (22%) et 51 CHED principaux 1^{ère} classe (11%).

Compte-tenu du nombre et de la moyenne d'âge des CHED à l'échelon 10, 11 et 12 des CHED (113), la CGT demande un taux de 22% (% de nombre CHED promus en CHED principaux de 2^{ème} classe parmi les CHED promouvables) pour 2015-2017, ce qui donnerait environ 38 promus par an pour environ 170 promouvables par an.

Compte-tenu du nombre et de la moyenne d'âge des CHED à l'échelon 6 des CHED principaux de 2^{ème} classe (42), la CGT demande un taux de 41% (% de nombre CHED principaux de 2^{ème} classe promus en CHED

principaux de 1ère classe parmi les CHED principaux de 2ème classe promouvables) pour 2015-2017, ce qui donnerait environ 14 promus par an pour environ 34 promouvables par an.

L'administration nous indique les taux de promus/promouvables demandés par le ministère (en attente de l'arbitrage de Bercy) pour 2015-2017 : c'est pour le passage en CHED principaux de 2ème classe, 15% des promouvables des CHED; et pour le passage en CHED principaux de 1ère classe, 25% des promouvables des CHED principaux de 2ème classe. Très insuffisant de notre point de vue, surtout après avoir lu le compte-rendu de la CAP des conservateurs du patrimoine !!! A ce propos ...

Rapport de la Commission d'Evaluation Scientifique (CES) des conservateurs du patrimoine

Nous réitérons nos demandes concernant la commission d'évaluation scientifique : nos collègues souhaiteraient pouvoir disposer d'un rapport de la CES, chaque fois qu'elle siège, afin de mieux connaître les critères de son évaluation et donc mieux s'y préparer.

La CES va être réélue juste avant les élections professionnelles. Un groupe de travail a travaillé sur l'élaboration de fiches techniques : comment préparer son dossier dans les cas de demande d'intégration, dans le cas de changement de spécialité, dans le cas d'une demande de congé recherche... Un bilan de chaque CES sera fait à partir de la prochaine CES qui aura lieu en janvier ou février 2015.

Prochaine CAP

L'administration nous informe qu'il est possible qu'une CAP ait lieu en octobre seulement pour les mutations (et encore dans le cas où il y en aurait un certain nombre). Les promotions au titre de 2014 ont été faites en octobre 2013. Nous ne devrions voir celles au titre de 2015 qu'en début 2015, après les élections professionnelles (CAP, CT, CHSCT) en novembre 2014.

Vos élu(e)s CGT sont à votre disposition :

Chargé d'études documentaires :

Titulaire - Pedro Carrasquedo (Château de Pau) : 06 18 28 54 40

pedro.carrasquedo@sfr.fr

Suppléant - Jean Davoigneau (DGP - MIGPC) : 01 40 15 76 08

jean.davoigneau@culture.gouv.fr

Chargé d'études documentaires principal de 2^e classe :

Titulaire - Isabelle Foucher (Archives nationales Paris) : 01 40 27 60 03

isabelle.foucher@culture.gouv.fr

Suppléant - Jean-Christophe Ton-That (Musée national du Moyen Age) : 01 53 73 78 09

jean-christophe.ton-that@culture.gouv.fr

Chargé d'études documentaires principal de 1^{ère} classe :

Titulaire - Marie-Noëlle Leblanc (Archives nationales Fontainebleau) : 01 64 31 73 67

marie-noelle.leblanc@culture.gouv.fr

Suppléante - Mireille Lamouroux (CDDP Val-de-Marne)

mireille.lamouroux@ac-creteil.fr

CGT-CULTURE – 61 rue de Richelieu 75002 Paris tél : 01 40 15 51 70/71 - fax : 01 40 15 51 77
Mel : cgt-culture@culture.gouv.fr *Intranet* : cgt.culture.fr / *Internet* : www.cgtculture.fr.st